



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts (REDD+)

**RAPPORT DE L'ATELIER SUPRA REGIONAL DE VALIDATION DE
L'ETUDE SUR LA GOUVERNANCE DE CARBONE ET ANALYSE DES
POSSIBILITES DE PARTAGE DES BENEFICES DANS LE CADRE DU
PROCESSUS REDD+ AU TOGO.
REGIONS DE LA KARA, DES SAVANES ET DE LA CENTRALE**



KARA, le 09 Septembre 2019

Introduction

Le Togo est un pays fortement engagé dans la lutte contre les changements climatiques à travers le projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (P-REDD+) mis en œuvre depuis 2015 par le Gouvernement Togolais par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. C'est ainsi que le pays s'est inscrit dans le contexte d'un vaste ensemble de solutions d'atténuation au moyen des forêts comme en témoignent la signature ou la ratification de plusieurs conventions ou accords internationaux dont les trois conventions de la génération de Rio, la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la convention sur la biodiversité (CDB), la convention de Lutte contre la désertification (CLD) et certaines conventions et/ ou accords internationaux à savoir le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et récemment l'Accord de Paris sur les changements climatiques .

En effet, la REDD+ est un processus innovant et participatif, associant plusieurs acteurs à savoir les organisations de la société civile, les communautés à la base, les planteurs privés, les groupes de femmes et de jeunes, les petits exploitants agricoles, le secteur privé et le secteur de la recherche scientifique. Tous ces acteurs sont appelés conjointement à fournir des efforts significatifs pour parvenir à une réduction effective des émissions de gaz à effet de Serre et devraient espérer les bénéfices dus à leur participation aux efforts consentis : le défi pour le Togo serait alors de trouver des règles pour la répartition « **juste et équitable** » des bénéfices liés à la REDD+.

Dans ce contexte le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), à travers l'Unité de Coordination Nationale du Projet de soutien à la Préparation à la REDD+ (P-REDD+) a entamé la réalisation d'une « **étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de préparation à la REDD+** » en vue de proposer « **un mécanisme cohérent et fiable de partage des avantages et bénéfices (MPB)** » basé sur l'évaluation des forces et faiblesses des MPB déjà implémentés dans les autres pays en vue d'alimenter la future stratégie nationale REDD+ et l'architecture de partage des bénéfices qui lui est associée.

C'est pour répondre à ces impératifs que le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN), à travers la coordination nationale REDD+, a recruté un consultant pour réaliser cette étude dont les résultats ont fait l'objet de validation au cours d'un atelier supra régional ce 09 septembre 2019 au Palais des congrès de Kara. Cet atelier a regroupé une centaine de participants (liste de présence en annexe) appartenant aux services publics déconcentrés, aux plateformes et organisation de la société civile, à la chefferie traditionnelle, au secteur privé des régions de la Kara, des Savanes et de la Centrale. L'objectif poursuivi à travers cet atelier est de partager avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ le contenu du rapport de l'étude sur la gouvernance carbone dans le contexte de la REDD+ au Togo et le mécanisme de partage des bénéfices qui en ressort, d'expliquer les efforts à faire dans le cadre de la gouvernance carbone, de se prononcer sur les options juridiques et institutionnelles de gouvernance carbone, de faire des observations et/ou amendements pour améliorer le contenu du rapport puis de le valider.

L'atelier s'est déroulé en plusieurs phases : la cérémonie d'ouverture, la mise en place du présidium, la présentation de la synthèse de l'étude suivie des débats, l'adoption des options juridiques et institutionnelles et la clôture de l'atelier.

I CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (03) interventions à savoir le mot de bienvenue du Directeur régional de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature de la Kara, l'intervention du coordonnateur national REDD+ qui a situé le contexte de l'atelier qui revêt une place prépondérante dans la conduite du processus REDD+ au Togo et le discours d'ouverture du préfet de la Kara qui s'est réjoui d'abord de l'organisation de cet atelier à Kara puis de l'étude qui répond aux inquiétudes des uns et des autres dans leurs efforts de participations aux activités du processus REDD+ .



Le coordonnateur national REDD+ ouvrant les travaux de l'atelier de validation à Kara

II MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ATELIER

Pour conduire les travaux de l'atelier, un présidium a été mis en place et est composé du vénéré **ODANOU-DOBLI II Oumorou, Chef canton de Korbogou, président ; Lieutenant des eaux et forêts KANSIWOE Yawo, Directeur Préfectoral de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature de la Binah, premier rapporteur** et de **Monsieur LAMBONI Yénder, chargé du programme Environnement à l'ONG AJA, représentant le réseau régional d'ONG RESODERC, deuxième rapporteur.**

III DEROULEMENT DES ACTIVITES DE L'ATELIER

3-1 COMMUNICATION : présentation de l'étude sur la gouvernance carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices dans le cadre du processus de la REDD+ au Togo

Monsieur **BANKA Dossou Paul**, dans sa présentation, a mis en exergue le contexte et les objectifs de l'étude. Pour monsieur BANKA, sept (07) objectifs sont poursuivis à travers l'étude sur la gouvernance carbone. Il s'agit de :

- clarifier les aspects des droits fonciers au Togo, les droits d'utilisation des arbres/ forêts et de la législation en lien avec les droits carbone et la gouvernance carbone ;
- identifier les MPB (Mécanisme de Partage des Bénéfices) existants au Togo ;

- recenser les expériences au niveau international dans la répartition des bénéfices REDD+ ;
- identifier les parties prenantes à la redistribution des revenus issus du processus REDD+ au Togo ;
- proposer des options juridiques pour l'implémentation d'un MPB au Togo ;
- proposer un mécanisme institutionnel de distribution des bénéfices répondant tant aux attentes des différentes parties prenantes qu'aux enjeux nationaux et internationaux de la REDD+ avec un budget prévisionnel de mise en œuvre y afférent
- Proposer un registre géo référencé au niveau national, régional, préfectoral et cantonal qui va gérer des informations sur la propriété du carbone.

Pour parvenir à ces objectifs, le consultant a expliqué la méthodologie de travail ayant conduit aux résultats de l'étude à savoir l'analyse documentaire y compris l'analyse des expériences des autres pays dans la gouvernance carbone REDD+, la consultation des acteurs impliqués dans le processus REDD+ aussi bien dans les collectivités et communautés qu'à Lomé. Ces activités préalables ont conduit à produire un rapport détaillé en six (06) chapitres à savoir :

- une introduction qui rappelle le contexte, les buts et objectifs, les notions de base de gouvernance carbone et la démarche méthodologique adoptée (chapitre1) ;
- le rappel des concepts et principes du mécanisme de partage de bénéfices REDD+ qui portent sur la signification du MPB, les types de bénéfices, la répartition des bénéfices (chapitre 2) ;
- l'analyse des expériences internationales sur le mécanisme de partage de bénéfices REDD+ de certains pays africains (le Mozambique, la RDC, Madagascar, la République du Congo), européens (Allemagne), asiatiques (le Laos), sud-américains (Chili et Costa Rica) (chapitre 3) ;
- l'analyse juridique des questions pertinentes pour la définition du mécanisme de partage des bénéfices au Togo qui a porté sur l'analyse des droits carbone en lien avec le foncier, analyse du cadre législatif et réglementaire des secteurs environnement, forestier, agricole, minier, énergie (chapitre 4) ;
- le mécanisme de distribution des bénéfices existants au Togo dans tous les secteurs d'activités (chapitre 5) et
- la proposition de l'architecture de la gouvernance carbone à savoir les options juridiques et institutionnelles pour le partage de bénéfices REDD+ (chapitre 6).



Le consultant national lors de sa présentation à l'atelier supra régional de Kara (09 septembre 2019)

3-2 Débats sur la présentation

Des discussions nourries ont suivi l'exposé du consultant national. Des questions ont été posées et des commentaires ont été faits. Parmi les préoccupations et/ou questions soulevées, on peut retenir certaines qui portent sur les généralités et celles portant sur le rapport.



PhotoN°1 les participants posant des réponses après la présentation du consultant

3.2.1. Les questions d'ordre général

- ✓ **Direction régionale des mines et de l'énergie** : Comment sont choisis les participants aux différents ateliers de consultations à la phase de préparation dont celui de l'atelier sur la gouvernance carbone ?
- ✓ Existe-t-il un suivi des activités des plateformes de la REDD+ ?
- ✓ **Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection la Nature de Kpendjal (DP/MEDDPN)** : le développement des plantations d'anacardes ne constitue-t-il pas une préoccupation à la REDD+ au regard du déboisement qu'il engendre avant leur mise en place ?

3.2.2. Les questions spécifiques sur la gouvernance carbone

- ✓ **Réseau des ONG de la Kara (RESOKA) :** Qu'est-ce que la gouvernance carbone ? Qu'est-ce que le Mécanisme de partage ? Quelles sont les motifs pour lesquels le document n'a pas été imprimé et mis à la disposition des participants ?
- ✓ **Direction régionale de l'Agriculture de la Kara:** Quelles différences y-a-t-il en bénéfice carbone et bénéfices non carbone ? Entre bénéfices carbone monétaires et bénéfices carbone non monétaires ?
- ✓ **Plateformes de propriétaires des forêts privées et communautaires de la région centrale :** Comment pourra-t-on calculer les bénéfices par rapport aux surfaces plantées et aux forêts naturelles.
- ✓ **DP MEDDPN/Blitta**
 - Le code forestier est un Bénéfice non carbone (BNC), sa révision est un déjà un bénéfice
 - Quel est le statut écologique et agro-écologique de l'anacardier
 - a-t-on réfléchi sur les marchés volontaires en matière de carbone ?
 - la gestion des sauvegardes environnementale et sociales
- ✓ **DR MAPAH SAVANES DOUTI**
 - Comment est-ce que le carbone est géré dans le pays ?
 - Donner une image sur le comment le carbone est gérés dans le pays ?
 - Comment gérer les ristournes de la bonne gestion forestière ou de l'environnement ?
 - Quels sont les mécanismes endogènes de partage des bénéfices ?
 - Comment peut-on faire pour capter les bénéfices de l'exploitation forestière ?
- ✓ **DR ICAT CENTRALE**
 - Beaucoup de difficultés dans la compréhension du document aussi bien dans sa rédaction et dans sa présentation.
 - Quelle est la différence entre :
 - Différences : Bénéfices carbonés et bénéfice carbone ; bénéfice monétaire et Bénéfices non carbone
- ✓ **PFPC Centrale**
 - Comment faire a ce que le planteur puisse recevoir personnellement le bénéfices et non pas seulement l'entité ?
 - Comment faire en sorte que les destructeurs puissent contribuer à la génération des bénéfices à partager
- ✓ **DP/MEDDPN TCHAMBA**
 - quelle assurance faut-il donner à la population qu'elle sera efficacement accompagnée à travers ce mécanisme
 - le statut de l'anacarde par rapport à ce mécanisme
 - l'économie nationale étant basée sur l'exploitation des ressources naturelle, est-ce que l'accompagnement peut permettre le développement
- ✓ **DP/MEDDPN**
 - toutes les essences absorbent le carbone (anacardes ou palmiers à huile)
- ✓ **Lieutenant TAGBA DP/MEDDPN**
 - Les différents prix sur les sacs de charbon
 - La REDD+ et le problème de la carbonisation ou la subvention sur le gaz
- ✓ **LIMAZIE FETAPH**
 - Rappel à l'ordre pour l'implication des personnes vivant avec handicap
- ✓ **Monsieur SOOU FETAPH /CENTRALE**

- Est-il possible à la REDD+ d'identifier les espèces qui conservent plus le carbone.

3.2.3. Préoccupations soulevées

- ✓ **Direction régionale de l'Agriculture de la Kara** : Les diapositives de la présentation sont surchargées et peu claires.
- ✓ **DP/MEDDPN de la Kozah** : Le Rapport de l'étude n'est pas écrit dans un Français compréhensible même il est évident à certain points qu'il est écrit soit en Anglais ou autre langue.
- ✓ **DP/MEDDPN de Tône** : Il y a beaucoup de faute de Français et d'orthographe qu'il faille revoir et corriger
- ✓ **Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature de Cinkassé** : Il est important de relire tout le document afin de corriger les fautes/français avant de le soumettre pour impression.

3.2.4. Les réponses aux questions et préoccupations soulevées

Le consultant et l'équipe de la coordination nationale REDD+ ont répondu à chacune des questions et préoccupations soulevées par les participants à ces ateliers.

- sur la participation aux ateliers, il faut noter que, toutes les parties prenantes à la REDD+ sont organisés et participent activement au processus REDD+ et à toutes les activités à cette phase de préparation à travers leurs plateformes et leurs organisations ; l'obligation est alors mise sur la restitution de l'information dès le retour des participants à leurs plateformes respectives.

- concernant le suivi des activités des différentes plateformes par la coordination REDD+ ; il a été souligné que les différentes plateformes ont leur mécanisme propre de suivi. Cependant, lorsque la coordination nationale REDD+ accorde un appui financier pour l'exécution des activités de consultation, il fait le suivi à travers les points focaux régionaux qui sont les directions régionales de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature et les directions préfectorales de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature qui sont les points focaux décentralisés.

- au sujet des difficultés pour lire et comprendre le document et la présentation qui paraît illisible, des excuses ont été présentées par la coordination nationale REDD+ qui promet améliorer cet aspect avec le consultant dans les autres régions et pour les prochaines rencontres.

- La différence entre bénéfice carbone monétaire et bénéfice carbone non monétaire : Il est à retenir que le bénéfice carbone monétaire est l'argent perçu alors que le bénéfice carbone non monétaire est relatif aux Assistanes techniques.

- pour la définition du bénéfice par rapport à la superficie reboisée, c'est la loi qui définira les mesures et principe de partage des bénéfices.

- La gestion des marchés volontaires a été soulignée comme une affaire internationale sur laquelle des réflexions au niveau internationales sont menées.

- en ce qui concerne les bonnes pratiques qui diminuent la pression sur les ressources forestières dans le partage des bénéfices et la question des plantations d'Anacardes face au partage des bénéfices, il est à retenir que le processus REDD+ permet de prendre en compte les aspects de la conservation de la diversité biologique, la gestion durable des forêts, l'extension du couvert végétal par le reboisement cependant, le développement de la culture de l'Anacarde ne doit pas être à l'origine des destructions des forêts.

Aux termes des débats et en l'absence de consensus entre les participants sur le choix des options juridiques et institutionnelles un vote à main levée a été organisé pour le choix des options appropriées au contexte. Pour ce qui concerne les options juridiques pour la définition des droits carbone/bénéfices, **les participants ont choisi l'option 3 c'est-à-dire : Adoptions des accords REDD+ puis approbation postérieure par un instrument juridique**. Il en est de même, pour **le choix des options institutionnelles pour la gouvernance carbone qui est l'option 2 relative au choix de la Coordination Nationale REDD+ du MEDDPN pour être l'institution financière de distribution des bénéfices carbone**. Les résultats des votes sont consignés dans le tableau (annexe1).

IV. Recommandations

Au cours de l'atelier, certaines recommandations ont été formulées à :

- ✓ **la coordination nationale REDD+ et du MEDDPN**
 - l'obligation de trouver des mécanismes endogènes de promotion et de partage des bénéfices ;
 - la nécessité de mettre en place un système d'encouragement des planteurs privés ;
 - l'importance de rendre disponible et à un coût accessible le gaz butane ;
 - la nécessité de promouvoir les espèces à forte capacité de séquestration de carbone ;
 - l'obligation de créer une commission impliquant des plateformes pour le suivi de la gestion de la répartition des bénéfices ;
 - l'impérieuse nécessité de réviser le code forestier en intégrant les aspects de la gouvernance du carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices ;
 - de produire un rapport simplifié à côté du rapport approfondi afin de faciliter son appropriation ;
 - vulgariser le document une fois validé et les observations intégrées
- ✓ **Au consultant**
 - de relire tout le document de corriger toutes les fautes de grammaire et d'orthographe
 - de faire un résumé du document comportant toutes les parties du rapport ;
 - de mettre les schémas, figures et les tableaux dans un canevas qui respecte la rédaction administrative.
- ✓ **à l'endroit des participants**
 - partager le contenu du rapport à leurs structures et plateformes respective à leur retour.

V- CEREMONIE DE CLOTURE

Elle a été marquée par deux (02) interventions à savoir l'intervention du Directeur régional de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature de la Kara et celle du Coordonnateur National REDD+.

Le directeur régional de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature de la Kara a remercié tous les participants pour le sérieux et l'importance qu'ils ont accordés à la rencontre.

Le coordonnateur national REDD+, en clôturant l'atelier au nom du Préfet, a remercié les participants pour la pertinence de leurs observations, de leurs analyses et des recommandations qu'ils ont faites pour l'amélioration du document final. Il a enfin invité les parties prenantes à travailler en synergie avec la coordination nationale REDD+ pour l'atteinte des résultats dans le cadre de la préparation du Togo à la REDD+. C'est sur ces mots que

l'atelier supra régional Kara relative à la validation de l'étude sur la gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices dans le cadre de la REDD+ au Togo a pris fin.

Conclusion

L'atelier a permis aux différentes parties prenantes du processus REDD+ d'appréhender les enjeux et défis liés à la gestion durable des forêts en général et à la promotion des forêts des particuliers au Togo dans un contexte de gouvernance de carbone et le partage des bénéfices dans le cadre du processus REDD+ au Togo. Il a également favorisé des échanges qui ont permis aux participant de se prononcer et de mieux choisir les options de partages des bénéfices les plus adaptées aux réalités nationales en faisant des observations dans le sens de l'amélioration du document. Ce mécanisme cohérent et fiable de partage des bénéfices REDD+ au Togo est un moyen efficace non seulement pour l'augmentation du taux de couverture forestier du Togo et la réduction des émissions des gaz à effet de serre mais aussi pour la contribution à l'atteinte des objectifs de la convention cadre des Nation Unies sur les changements climatiques et l'atteinte des objectifs du plan national de développement du Togo.

Fait à Kara le 09 septembre 2019

Le Rapporteur

Lt des eaux et forêts, Yao KANSIWOE DP/MEDDPN/ Binah.

Annexe1 : Résultats des votes pour le choix des options juridique et institutionnelle

options juridiques pour la définition des droits carbone/bénéfices		Option retenue	options institutionnel pour la gouvernance carbone		Option retenue
Options	Nombre de Voix		Option	Nombre de Voix	
1	3		1	2	
2	6		2	40	Option 2 a été retenue
3	49	Option 3 a été retenue	3	13	
Nul	14		Nul	17	
Nombre de votants	72		Nombre de votants	72	

Annexe 2 : Liste de présences